



expertise contradictoire entachée d'irrégularité

Par **allo**, le **24/03/2021** à **22:01**

Bonjour, Suite à un dégât des eaux, une expertise contradictoire a été convoquée par mon assurance par LRAR à la partie adverse. Celle-ci est venue avec un expert qui s'est présenté comme indépendant. Huit mois après, ce dernier n'a jamais rendu son rapport. Vrai ou faux expert, impossible de savoir. Mon assurance n'a rien tenté de son côté pour exiger le fameux rapport. Ma question: l'expertise contradictoire qui s'est déroulée dans de telles conditions est-elle légale et valable? Dois-je porter plainte contre la partie adverse? Mon assurance a-t-elle commis une faute en n'allant pas plus loin dans le traitement du dossier? Quels sont mes recours? Je vous remercie.

Par **Chaber**, le **25/03/2021** à **14:34**

bonjour

locataire/propriétaire occupant?

vos dommages?

Avez-vous copie du rapport de votre assureur

Circonstances du sinistre?

Par **allo**, le **25/03/2021** à **19:38**

Bonjour, je suis propriétaire et le dégât est dû à un déferlement d'eaux pluviales dans ma maison, dûes au rempart voisin délabré et non entretenu par son propriétaire: domaine public.

Le dit propriétaire a répondu à la convocation d'expertise amiable et contradictoire en envoyant une personne qui s'est présentée comme "expert indépendant". Lequel n'a jamais fourni le moindre rapport: soit parcequ'il n'en avait pas le droit, (usurpation d'identité), soit parceque le constat est tellement accablant qu'engager son nom et sa réputation en signant un rapport mensonger était trop risqué: une plainte est en cours chez le procureur pour violation d'une obligation de prudence et de sécurité, car il y a maintenant risque d'

effondrement de ma charpente. L'expert de mon assureur, lui, n'a pas voulu se mouiller: il a proposé de faire une recherche de fuite, et ne m' a rien fait signer. C' est chaud..

Par **Chaber**, le **26/03/2021** à **10:47**

bonjour

l'expert de votre assurance, en présence d'un sinistre, peut convoquer le propriétaire présumé à une expertise contradictoire. Ledit propriétaire peut prendre un expert ou missionner un représentant, ce qui semble être le cas.

Ce dernier n'a en fait aucun pouvoir.

[quote]

. L'expert de mon assureur, lui, n'a pas voulu se mouiller: il a proposé de faire une recherche de fuite, et ne m' a rien fait signer. C' est chaud..

[/quote]

l'expert aurait pu saisir une entreprise. rapprochez vous de votre assureur

Par **allo**, le **26/03/2021** à **16:03**

Bonjour, en fait c' était une expertise opposable et contradictoire classique, qui précisait: "[size= 9.000000pt; font-family: 'Verdana']Selon les renseignements reçus, ce sinistre est susceptible d'engager votre responsabilité? et votre présence est [/size][size= 9.000000pt; font-family: 'Verdana']indispensable." Le fait de n'avoir pas rendu de rapport signifie t-il que la défense adverse perd son droit au caractère opposable et contradictoire de l' expertise? l' expert ne peut pas saisir une entreprise. C'est un rempart gallo-romain du 3ème siècle, et moi simple particulier, je n' ai pas le droit de faire des réparations dessus. Il faut attendre le bon vouloir du propriétaire(administration), qui ne bouge pas d'une oreille, alors même qu'un diagnostic d'effondrement prochain de ma charpente a été fait par un expert charpentier. C' est kafkaïen...

[/size]

[size= 9.000000pt; font-family: 'Verdana'] [/size]

Par **allo**, le **26/03/2021** à **16:04**

Pardon pour les "verdana.." le copier-coller a créé aussi une situation kafkaïenne..